L'AVENIR STELLIEN n° 64

Bulletin trimestriel de l'association Cucq Trépied Stella 2020
" Nature - Environnement - Cadre de Vie - Patrimoine "

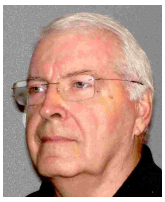

Édito

La résistance aux injustices

Nous en avons connues des réformes structurelles proposées par des ministres aujourd'hui oubliés pour laisser leur nom dans l'histoire. Mais les méthodes n'ont pas changé malgré un renouveau politique qui a, en même temps, fait naître des espérances chez certains et créé chez d'autres des rejets et des craintes.

Chez les retraités aux revenus modestes, j'entends bien qu'il faut préserver la solidarité humaine et fiscale entre les générations. Elle a toujours existé. Mais est-ce pour cette seule raison, qu'il faut encore taper les retraités par cette douloureuse augmentation de la CSG dès 2018 sous le prétexte qu'ils seraient plus riches que les jeunes.

Ce motif est néfaste car cette "richesse" acquise par le travail et les sacrifices n'a été ni volée, ni constituée en échappant au fisc. Souvent, elle permet d'aider sans contrepartie les enfants et petits-enfants qui en ont besoin pour vivre ou poursuivre leurs études.

Chez les plus démunis qui subiront une baisse de cinq €uros de leurs APL, qui pourra croire que les bailleurs sociaux et les propriétaires privés baisseront d'autant les loyers déjà tendus par les règles en la matière. Cette mesurette institutionnelle de désengagement de l'État n'est que du rafistolage fait à l'emporte-pièce.

Chez les employeurs et les salariés, on ne sait pas aujourd'hui si les ordonnances "travail" feront réellement avancer le pays vers la relance des investissements, la baisse du chômage, la formation professionnelle, l'essor économique et la paix sociale.

Je fais aussi partie de ceux qui désapprouvent le choix délibéré de l'exécutif de privilégier la rentabilité financière des multinationales, d'exonérer de l'impôt certains États en France, de faire des cadeaux fiscaux aux plus riches pour ne pas provoquer leur envie de quitter la France avec délocalisations et fermetures d'usines. D'autres choix existent et les idées ne manquent pas en France, à condition de les entendre.

Il ne faut donc pas s'étonner de la montée des résistances politiques et populaires contre ces formes d'injustice sociale, fiscale et territoriale qui peuvent attiser les tensions entre les catégories sociales et professionnelles de la population et atteindre ou détruire ce qui a pu être mis en place depuis des décennies pour l'avenir et le bien-être de nos générations.

André Kovacs,
président de CTS 2020, conseiller municipal

PLAN LOCAL D'URBANISME

Avec la densification de l'urbanisme à Stella, la convivialité issue des années 50 est en train de disparaître

En application de la Loi ALUR sur l'immobilier, le PLU de Cucq a instauré des changements importants en matière d'urbanisme en facilitant la division parcellaire des terrains et la construction nouvelle sur des terrains déjà construits.

Faut-il pour autant s'en réjouir à Stella-Plage ?

Cette mesure semble intéressante en cas de terrain trop grand souvent acquis par des notables parisiens pendant l'entre deux guerres pour y construire de somptueuses villas d'architectes dans un cadre de verdure privilégié.

Elle l'est sans doute moins pour les petits terrains, pour la plupart acquis à un prix intéressant majoritairement par les mineurs et les ouvriers de la région qui ont pu construire leur havre de paix à Stella, une petite "stellienne" qui vaut aujourd'hui un prix d'or, à l'époque de la relance de la station après 1945 pour concurrencer Malo-les-Bains.

D'autres, plusieurs centaines qui ont écouté les boniments des marchands de sable et de vent (l'ex Association Syndicale Autorisée des Propriétaires de Stella-Plage) en achetant des parcelles sur plan au prix du constructible dans les dunes vierges de tout accès, ont été escroqués sans le moindre dédommagement du préjudice subi.

Et quelques uns, situés le long des routes viabilisées partiellement construites, **donc en zone urbaine**, n'ont plus le droit de construire car considérés **à tort** en zone naturelle dans le nouveau PLU, sans que la Municipalité les défende et protège leurs droits légitimes.

Pour en revenir à la "**surdensification**" de l'urbanisation, la création de copropriétés horizontales et la spéculation immobilière sur les petits terrains, nous nous inquiétons des risques particuliers de cette disposition qui favorise les conflits de voisinage *de plus en plus fréquents dans notre société* et peut engendrer des procédures liées aux servitudes de passages et d'usages des parcelles.

Nos édiles en responsabilité du PLU ont-ils pris conscience de ces difficultés nouvelles et de l'impact social et humain qu'elles peuvent présenter pour la population qui subira ces changements et se sentira de plus en plus mal ?

Pour notre part, nous continuerons de dénoncer cette situation et ne cesserons de proposer des alternatives raisonnées plus conformes à l'intérêt général et à l'amélioration du cadre de vie dans notre belle station qui doit demeurer familiale, conviviale, agréable à vivre et attractive en toutes saisons.

A.K.

TOURISME

Aire de vidange Camping-cars – Stella

La Municipalité a créé une aire de vidange des camping-cars à Stella-Plage, Cours des Champs-Élysées Sud, à environ 200 mètres de leur aire de stationnement.

Ce dispositif mis en place en 2017 avec raccordement à une extension du réseau d'assainissement collectif est destiné à améliorer l'accueil des touristes et éviter les vidanges sauvages dans les dunes comme par le passé.

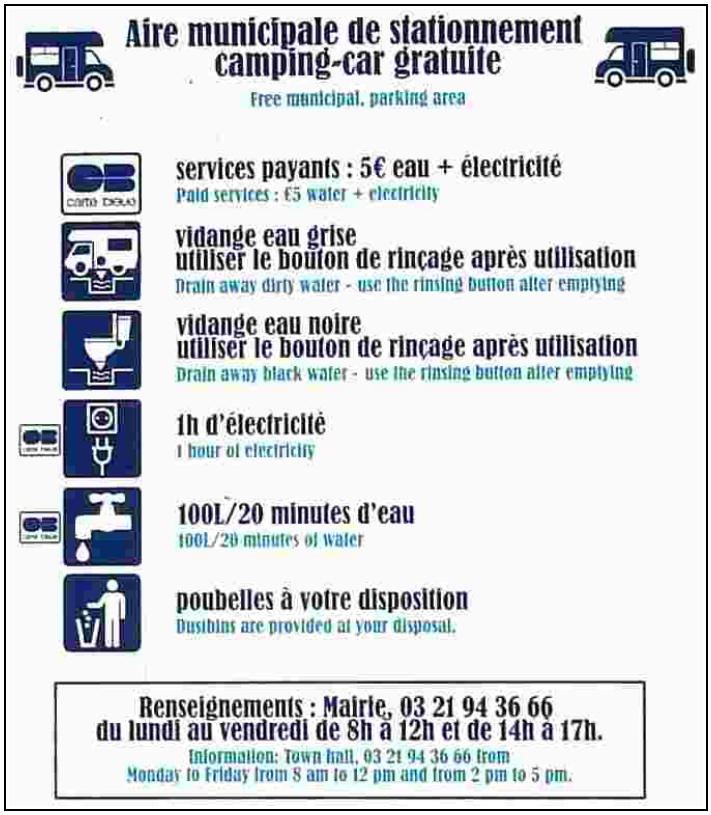

L'extension du réseau d'assainissement collectif (tout-à-l'égout) pour les camping-cars est une bonne réalisation.

Elle doit aussi profiter aux habitations situées de part et d'autre du Cours-Élysées Sud qui souhaitent s'y raccorder.

Nous demandons que la Communauté d'Agglomération qui a repris la compétence ¨Assainissement¨ poursuive dans les meilleurs délais le programme Tout-à-l'égout sur l'ensemble de la Commune, et surtout à Stella-Plage très en retard sur le sujet alors que sa population ne fait qu'augmenter.

SÉCURITÉ

Zones 30 km/h non respectées

Les panneaux limitant la vitesse à 30 km/h se généralisent dans nos communes. Encore faut-il qu'ils ne prêtent pas à confusion et que l'on se donne les moyens de les faire respecter, ce qui est loin d'être le cas à Stella-Plage !

Qui comprend cette signalétique ?

Pourquoi avoir placé cette fin de zone 30 à l'approche de la Place des Anglais qui est accidentogène ?

ENVIRONNEMENT

Entretien des espaces verts et squares

La Commune a installé 35 panneaux dans les espaces publics indiquant l'espacement des tontes d'herbes, en principe deux fois par an. Il s'agit de protéger la faune et la flore, comme par exemple la pollinisation des fleurs par les abeilles.

Si cette méthode a fait ses preuves le long des routes, nous sommes plus réservés dans les squares ouverts au public avec le risque de prolifération d'insectes, de nuisibles et de tiques dangereux pour l'homme.

INTERNET & TNT

Nous soutenons l'initiative de quelques personnes qui veulent faire progresser le déploiement de la fibre optique et d'internet à Stella-Plage, voire de l'étendre rapidement à d'autres secteurs plongés dans le même désarroi :

- connexions internet difficiles voire impossibles,
- coupures intempestives fréquentes,
- débits très faibles et inférieurs à ceux annoncés,
- service télévision par internet non accessible,
- mauvaise réception de la TNT.

Vous pouvez mesurer le débit de votre ligne grâce au test :
http://www.degrouptest.com/test-debit.php

CONTACT : **G**roupe de **T**ravail pour le **N**umérique de Stella
@mel : **gtnstellaplage@gmail.com** - M. Bruno SEMAIN

A ce jour, plus de 300 personnes ont répondu à l'enquête.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE CTS 2020 - 14 août 2017

" Le dialogue, la confiance et l'action au cœur de nos préoccupations ".

MM Didier BOMY et Laurent REQUIER, Adjoints, représentent le Maire de Cucq empêché.

Rapport moral

Le rapport moral permet de préciser à l'assemblée que l'association respecte les statuts et l'objet social dans tous ses actes.

Communication – Sensibilisation - Animations

Journal associatif, messagerie, site internet.

Défense de l'intérêt général

Les deux actions marquantes en cours de l'association concernent le Plan Local d'Urbanisme de Cucq approuvé le 23 mai 2016 et l'extension du périmètre d'intervention et d'acquisition du Conservatoire de l'Espace Littoral approuvée le 30 juin 2016.

En accord avec l'AGO 2016, l'avocat de l'association a déposé un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de LILLE demandant l'annulation de la délibération approuvant le PLU de Cucq.

Renforcement de notre rôle associatif

Le président souhaite renforcer le rôle associatif de CTS 2020 et appelle de nouveaux membres à rejoindre le Bureau.

Rapport financier 2016

Les finances de l'association sont saines et équilibrées.

Le report de solde à fin 2016 s'élève à 664,57 € alors qu'il s'élevait fin 2015 à 5 502,63 € soit un résultat négatif de 4 838,06 € pour l'année 2016 dû à des dépenses importantes en honoraires d'avocat et frais de justice. Nous remercions nos adhérents de leur fidélité et de leur soutien.

Rapport d'activités - Principales actions :

Résolution n° 1 : Recours contentieux portant sur l'annulation du PLU, approuvée à l'unanimité,

Résolution n° 2 : Accord avec la Municipalité portant sur l'extension du périmètre du Conservatoire de l'Espace Littoral qui s'est engagé à ne pas faire de prospection active sur le secteur concerné dit des « Prés Hagneré », approuvée à l'unanimité,

La Pétition en ligne contre la destruction de la Place de l'Etoile et des parkings du Cours des Champs-Élysées Nord a recueilli 214 signatures au 20/08/2017.

Sécurisation de l'Hôtel des Dunes à Stella-Plage. Nous insistons auprès de la Municipalité pour qu'elle agisse par toutes voies de recours contre ce propriétaire qui met en danger les biens et les personnes.

Piste cyclable « Le Touquet - Stella » . Un blocage existe au niveau d'un propriétaire qui veut un prix prohibitif.

Huit recours individuels au TA de Lille demandant une modification mineure du PLU. Le Président rappelle son soutien à ces démarches individuelles. Il précise que le Maire s'était engagé à apporter des modifications mineures au cas par cas après l'adoption du PLU. Ce qui n'a pas été fait.

Renouvellement de l'autorisation explicite d'ester en justice

Résolution n° 3 approuvée à l'unanimité.

Renouvellement du Bureau

Résolution n° 4 : Bureau de l'association "CTS 2020" élu à l'unanimité suite à l'AGO du 14 août 2017.

André KOVACS : Président,

Guislain SEILLIER : Vice-président,

Elisabeth HODE : Secrétaire générale,

Georges CAPPE : Secrétaire adjoint,

Françoise NEE-RINGEVAL : Trésorière,

Bernard CHEVALIER : Trésorier adjoint,

Membres :

Catherine BAUDUIN, Philippe CUVELIER, Dominique DACHICOURT, Michel DELANNOY, Monique DELANNOY, Alain HODE, André LEPECQUET, Daniel MOULIN, Danièle SAILLET

Le procès-verbal de l'AGO est disponible en ligne sur le site de l'association : www.cts2020.fr

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

CUCQ doit demander la modification de son PLU comme l'ont fait les communes de Berck, Camiers et Groffliers

L'avis d'enquête publique paru dans la presse locale informe le public de la décision du Président de la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois (CA2BM), Monsieur Bruno COUSEIN, Maire de Berck, des projets de modification du Plan Local d'Urbanisme de trois communes littorales dont la compétence PLU a été reprise par la CA2BM depuis le 1er janvier 2017.

Les projets sont consultables sur les sites :

> **Berck-sur-Mer** : **www.berck.fr**
> **Camiers** : **www.camiers.fr**
> **Groffliers** : **www.opale-sud.com**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DES DEUX BAIES EN MONTREUILLOIS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LA MODIFICATION DES PLU communaux de Berck-sur-Mer, Camiers et Groffliers

Le public est informé que par arrêté nº 2017-54 en date du 4 septembre 2017, le président a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la modification des PLU de Berck-sur-Mer, Camiers et Groffliers.
Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales, les jours suivants :
- Lundi 25 septembre 2017 en mairie de Berck de 9h à 12h ;
- Vendredi 29 septembre2017 en mairie de Camiers de 8h30 à 12h30
- Jeudi 5 octobre 2017 en mairie de Groffliers de 17h30 à 20h30
- Mercredi 11 octobre 2017 en mairie de Camiers de 14h à 17h00
- Mercredi 25 octobre 2017 en mairie de Berck de 14h à 17h00.

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dans chaque commune concernée ainsi qu'au siège de la CA2BM.
Les projets de modification pourront éventuellement être modifiés et la décision d'adoption des documents sera soumise à l'approbation du Conseil communautaire de la CA2BM.

Les trois dossiers de modification des PLU communaux de Berck , Camiers et Groffliers ont été élaborés par le Cabinet INGEO, le même qui a élaboré le PLU de Cucq approuvé le 23 mai 2016.

Chaque dossier stipule : *"La modification du PLU est possible lorsque la procédure de révision de ce dernier n'est pas requise, au regard de l'article L153-36 du Code de l'Urbanisme".*

Ainsi qu'il s'y était engagé, nous demandons au Maire de Cucq de solliciter le Président de la CA2BM pour qu'il approuve et engage la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme communal de Cucq afin de corriger les nombreuses anomalies issues de la délimitation arbitraire des zones urbaines et du plan de zonage erroné.

EOLIEN OFF-SHORE

Éolien en mer, une bonne surprise

Le Ministre Nicolas Hulot, vient d'annoncer la suspension du projet éolien en mer de la Bassure de Bass au large de Berck, Merlimont, Stella, Le Touquet, Etaples et Camiers.

C'est une excellente nouvelle pour les professionnels de la pêche, les élus, les commerçants et les riverains.

C'est également une grande satisfaction pour les associations qui dénoncent depuis de nombreuses années les risques que font courir ces projets à l'environnement et à l'économie locale.

La contribution de ces machines à la réduction des émissions de CO2 et à la production électrique sont négligeables, et leur coût considérable est supporté par les citoyens pour le plus grand profit des promoteurs : (*obligation d'achat par EDF à 220 € le MWh alors que le prix du marché est de 45 € le MWh*).

MINIBUS

Vu à Cucq Trépied Stella

Ce minibus de 9 places, mis à la disposition de notre commune par la société Infocom France et sponsorisé par de nombreux commerçants et artisans locaux, est utilisé pour les transports d'enfants vers les centres de loisirs et pour d'autres usages à la demande (assos, groupes).

La Commune paie l'assurance, l'entretien et le carburant.

PONT ROSE – PISTE CYCLABLE

Nouvelle piste cyclable sur le pont rose d'Etaples

Cet aménagement permettra de mieux définir les espaces réservés aux piétons et cyclistes et de revoir la sécurité grâce à un éclairage plus moderne.

Coût : **900 000 €** financés par le Département.

Association Loi 1901 « **Cucq Trépied Stella 2020** » / Siège : 357 avenue du Château d'eau 62780 CUCQ
Président - Directeur - Responsable rédaction : André Kovacs / Contacts : 03 21 09 66 64 - 06 03 24 57 25 - 06 38 73 66 40
cts2020@orange.fr – www.cts2020.fr / L'Avenir Stellien - Dépôt légal : Décembre 2001 / Trimestriel - I.P.N.S.